

Jeudi 4 octobre à Guéret NON AUX EXPULSIONS !

Après deux tentatives d'expulsion hors de France de deux jeunes Soudanais accueillis depuis presque un an dans la commune de Faux-la-Montagne, Noordeen en juillet et Abdel en septembre, la préfète de la Creuse, Magali Debatte, a clairement exprimé sa volonté d'appliquer dans le sens le plus rigoureux possible la loi du 10 septembre 2018 « pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie » (*sic*). **Dit autrement : de la manière la plus inhumaine possible.**

Lors d'une des manifestations organisées contre ces expulsions, un habitant de Faux-la-Montagne a été interpellé par les gendarmes et sera jugé le jeudi 4 octobre au tribunal correctionnel de Guéret pour « violence (*re-sic*) sur une personne dépositaire de l'autorité publique » et refus de prélèvement ADN.

À cette occasion, le collectif de soutien invite chacun à venir affirmer son soutien à la personne inculpée et à redire haut et fort : **Non aux expulsions !**

Rendez-vous devant le tribunal, place Bonnyaud

11h

Rassemblement et présentation de la situation actuelle des migrants en Creuse et ailleurs - tables de presse, documents et informations.

13h

Soupe partagée et pique-nique (amenez gâteaux, fromage ou boissons, il y aura du pain sur place)

15h

Audience au tribunal

À partir de 17h

Conférence de presse suivie du pot de départ de la préfète

Une caisse est ouverte pour les frais d'avocat et autres dépenses :

Chèque à l'ordre de « Caisse de grève et de solidarité » à envoyer à « Caisse de grève et de solidarité », Le bourg, 23 340 Faux la Montagne

Contact : ReponseNonExpulsions@protonmail.com

Jeudi 4 octobre à Guéret NON AUX EXPULSIONS !

Après deux tentatives d'expulsion hors de France de deux jeunes Soudanais accueillis depuis presque un an dans la commune de Faux-la-Montagne, Noordeen en juillet et Abdel en septembre, la préfète de la Creuse, Magali Debatte, a clairement exprimé sa volonté d'appliquer dans le sens le plus rigoureux possible la loi du 10 septembre 2018 « pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie » (*sic*). **Dit autrement : de la manière la plus inhumaine possible.**

Lors d'une des manifestations organisées contre ces expulsions, un habitant de Faux-la-Montagne a été interpellé par les gendarmes et sera jugé le jeudi 4 octobre au tribunal correctionnel de Guéret pour « violence (*re-sic*) sur une personne dépositaire de l'autorité publique » et refus de prélèvement ADN.

À cette occasion, le collectif de soutien invite chacun à venir affirmer son soutien à la personne inculpée et à redire haut et fort : **Non aux expulsions !**

Rendez-vous devant le tribunal, place Bonnyaud

11h

Rassemblement et présentation de la situation actuelle des migrants en Creuse et ailleurs - tables de presse, documents et informations.

13h

Soupe partagée et pique-nique (amenez gâteaux, fromage ou boissons, il y aura du pain sur place)

15h

Audience au tribunal

À partir de 17h

Conférence de presse suivie du pot de départ de la préfète

Une caisse est ouverte pour les frais d'avocat et autres dépenses :

Chèque à l'ordre de « Caisse de grève et de solidarité » à envoyer à « Caisse de grève et de solidarité », Le bourg, 23 340 Faux la Montagne

Contact : ReponseNonExpulsions@protonmail.com